

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2019

Nombre de Conseillers : en exercice..... 61 présents..... 41 procurations..... 13 absents 7 Suffrage exprimé ... 54	L'an deux mille dix-neuf, le VINGT DEUX MAI, à vingt heures et trente minutes, Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du 16 Mai 2019 et par affichage du 16 Mai 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de M. Luc STREHAIANO , Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.
--	--

Etaient présents :

- **Andilly :** Annie GUIDEZ (*suppléante*),
- **Attainville :** Odette LOZAÏC,
- **Bouffémont :** Claude ROBERT, Michel LACOUX,
- **Deuil-la Barre :** Muriel SCOLAN, Michel BAUX, Gérard DELATTRE, Bertrand DUFOYER,
- **Domont :** Frédéric BOURDIN (*à partir du rapport n°2*), Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Paul-Edouard BOUQUIN,
- **Enghien-Les-Bains :** Philippe SUEUR, François HANET, Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON (*aux rapports n° 1 à 30*),
- **Ezanville :** Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAITIN-MARIN, Pierre GREGOIRE,
- **Groslay :** Joël BOUTIER, Christine MORISSON,
- **Margency :** Christian RENAULT,
- **Moisselles :** Véronique RIBOUT,
- **Montignon :** /
- **Montmagny :** Patrick FLOQUET, François ROSE, Luc-Eric KRIEF,
- **Montmorency :** Michèle BERTHY, Muriel HOYAUX, Christian ISARD,
- **Piscop :** Christian LAGIER,
- **Saint-Brice-sous-Forêt :** Alain LORAND, Virginie HENNEUSE,
- **Saint-Gratien :** Julien BACHARD, Karine BERTHIER, Jean-Claude LEVILAIN, Natacha VIVIEN,
- **Saint-Prix :** Gérard BOURSE,
- **Soisy-sous-Montmorency :** Luc STREHAIANO, Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, François ABOUT,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Dominique PETITPAS à Muriel SCOLAN, Virginie FOURMOND à Bertrand DUFOYER, Fabrice FLEURAT à Frédéric BOURDIN, Xavier CARON à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET (*aux rapports n° 31 à 39*) ; Alain GOUJON à Luc STREHAIANO ; Marie MOREELS à Muriel HOYAUX ; Jean-Pierre DAUX à Christian ISARD ; William DEGRYSE à Alain LORAND ; Patrick BALDASSARI à Christian LAGIER ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Natacha VIVIEN ; Didier LOGEROT à Karine BERTHIER ; Anne BERNARDIN à Julien BACHARD ; Jean-Pierre ENJALBERT à Gérard BOURSE ; Bania KRAWCZYK à François ABOUT.

Absents : Fabrice RIZZOLI ; Frédéric BOURDIN (*au rapport n° 1*) ; Marc POIRAT ; Fabienne PINEL ; Thierry OLIVIER ; François DETTON ; Didier ARNAL ; Laura BEROT.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

Monsieur Luc-Eric KRIEF est désigné pour remplir cette fonction.

FINANCES COMMUNAUTAIRES

OBJET : TRANSPORT ET ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES - VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION BUDGETAIRE 2019 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE (SIAH) DES VALLEES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190522-DL2019-05-22_23
-DE
Date de télétransmission : 28/05/2019
Date de réception préfecture : 28/05/2019

H,

EXPOSE DES MOTIFS

La CAVAM exerçait la compétence assainissement depuis le 1^{er} janvier 2006 en lieu et place de ses communes membres.

A ce titre elle se substituait à elles au sein du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du petit Rosne (SIAH) pour une partie des communes d'Andilly et de Montmorency.

Au 1^{er} janvier 2016, la communauté d'agglomération Plaine Vallée a repris cette compétence et l'exerce depuis le 1^{er} janvier 2018 sur l'ensemble du périmètre de la CAPV.

Le SIAH a fixé la contribution 2019 de la CA Plaine Vallée à 889 004 € lors de son conseil syndical du 27 mars 2019. Pour rappel la contribution 2018 était de 875 825 € soit une augmentation de 13 179 € (+1.5%).

Il est proposé aux membres du conseil de communauté d'approuver le versement de cette contribution au SIAH.

Ce dossier a été présenté à la commission des finances et de l'administration générale le 14 mai 2019.

CECI EXPOSE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5212-20,

VU l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1^{er} janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

VU la délibération du conseil syndical en date du 27 mars 2019 du SIAH fixant la contribution 2019 de la CA Plaine Vallée,

CONSIDERANT que la communauté est adhérente du syndicat SIAH pour l'exercice de sa compétence « Assainissement » et qu'à ce titre, la communauté d'agglomération contribue aux recettes budgétaires du syndicat,

CONSIDERANT que les contributions budgétaires ont un caractère obligatoire pour les communes ou communautés adhérentes,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des finances et de l'administration générale en date du 14 mai 2019,

Sur rapport de Monsieur BOUTIER,

H

Accusé de réception en préfecture 095-200056380-20190522-DL2019-05-22_23 -DE Date de télétransmission : 28/05/2019 Date de réception préfecture : 28/05/2019
--

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré par 53 voix Pour et 1 Abstention,

- DECIDE de verser au SIAH une contribution d'un montant de 889 004 € au titre de sa contribution budgétaire 2019 relative à la compétence transport et assainissement des eaux pluviales.
- DIT que les crédits sont prévus au budget 2019 au compte 811/65541.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



Acte publié ou notifié le 31/05/2019

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services.


Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture
095-200056380-20190522-DL2019-05-22_23
-DE
Date de télétransmission : 28/05/2019
Date de réception préfecture : 28/05/2019

Acte à classer

DL2019-05-22_23

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-05-28T12-37-18.01 (MI217166957)

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190522-DL2019-05-22_23-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Transport et assainissement des eaux pluviales de la contribution budgétaire 2019 au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique (SIAH) des Vallées de Croult et du Petit Rosne

Date de décision : 22/05/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.6. Contributions budgétaires
7.6.3. à d'autres organismesActe : 23 SIAH Transport des Eaux Contribution budgétaire 2019.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/05/19 à 12:37

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 28/05/19 à 12:37

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 28/05/19 à 12:42

